

2018-12-18
2018-0164

RRR^{MD} Produit de Fabrication

SUSPENSION

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

CONTENU NET : 1 L à vrac

PRINCIPE ACTIF:

Thiencarbazone-méthyl 10 g/L

N° D'HOMOLOGATION 33228 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler au numéro d'urgence suivant 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI: Utiliser strictement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS: EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Cause une irritation oculaire. NE PAS mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Les fabricants de formulations et les autres personnes manipulant le produit doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, avec une doublure protectrice ou en caoutchouc butyle > 14 mils ou en caoutchouc nitrile > 14 mils, d'équipement de protection oculaire (lunettes de protection), une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.

Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis bien se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour. Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser. Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Ne pas contaminer les systèmes aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer en deçà du point de congélation. Bien secouer avant d'utiliser. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des denrées alimentaires ou de la nourriture de consommation animale. Entreposer le produit dans son contenant original seulement et le garder fermé. Entreposer à l'écart de tout autre pesticide, des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des fertilisants et des semences.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

^{MD}RRR est une marque déposée de Bayer.

180921